

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 10

Artikel: Accepter ou combattre l'injustice ?

Autor: Berenstein-Wavre, Jacqueline

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273186>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femmes suisses

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDÉ EN 1912 PAR ÉMILIE GOURD

La votation du 3 décembre

ACCORD AVEC LE MARCHÉ COMMUN - SÉCURITÉ SOCIALE

Double scrutin fédéral, au début de décembre, et qui porte sur des projets d'une importance considérable.

Le souverain doit dire d'abord s'il approuve l'accord passé, en juillet dernier, avec la Communauté économique européenne (C.E.E.) connue aussi sous le nom de « Marché commun ».

En raison d'abord de sa neutralité, mais aussi pour sauvegarder certains éléments essentiels de ses institutions — fédéralisme, démocratie directe — la Suisse ne peut songer à une adhésion pure et simple à la C.E.E. Une association, telle qu'elle est prévue par le Traité de Rome, chartre fondamentale de ladite C.E.E., lui imposerait aussi des obligations difficilement conciliables, en tout cas pour l'instant, avec certaines règles, certains principes de sa propre constitution. Toutefois, les autorités fédérales se rendent bien compte que notre pays ne peut rester en marge d'une évolution irréversible qui tend à donner à l'Europe, et d'abord à cette Europe industrialisée à laquelle nous appartenons, les moyens lui permettant de poursuivre son développement économique d'abord face aux superpuissances. Pour épargner à la Suisse un isolement qui lui serait fatal, elles ont choisi la voie de l'accord commercial. Si les textes soumis aux Chambres, en octobre, et maintenant au peuple, sont volumineux et d'une lecture ardue en raison même de leur

technicité, l'objectif qui leur est assigné est relativement simple. Il s'agit d'éliminer, par étapes — on en prévoit cinq — les droits de douane et autres restrictions aux échanges de produits industriels entre la Suisse et les pays de la C.E.E. En d'autres termes, nous avons là un accord de libre échange, rien de plus, analogue à celui qui liait entre eux les Etats membres de l'Association européenne de libre échange, et dont l'application s'est révélée bienfaisante pour la Suisse, cela sans préjudice aucun pour nos structures politiques ni pour l'autonomie de notre commerce extérieur.

POUR LA PLUPART, UNE CHANCE A SAISIR

Les Chambres fédérales — le Conseil national à un très forte majorité, le Conseil des Etats à l'unanimité — de même que les quatre principaux partis politiques, et avec eux, l'Alliance des Indépendants, le parti libéral, le parti évangélique populaire, toutes les grandes associations économiques et professionnelles (Union syndicale, Union suisse des arts et métiers, Union suisse des paysans, Associations patronales) recommandent au peuple d'approuver l'accord qui a toutefois pour adversaires d'un côté le parti suisse du travail, de l'autre l'Action nationale et le parti républicain.

Si l'extrême-gauche fait opposition, c'est qu'elle refuse de lier tant soit peu la Suisse à une Europe qu'elle juge purement mercantile, celle du capitalisme. Quant aux mouvements dits « nationaux », qui font de la lutte contre la « surpopulation étrangère » leur cheval de bataille, ils redoutent qu'un tel accord n'accélère encore une expansion économique dont les inconvénients (gaspillage, pollution, immigration massive de main-d'œuvre) ne sont déjà que trop inquiétants, à leurs yeux.

En résumé, les deux thèses en présence pourraient tenir en ces affirmations :

« Ne mettons pas le doigt dans un engrenage dont on ne sait où

il pourrait nous mener », et « Ne laissons pas passer une chance unique d'insérer notre économie dans un courant dont nous ne saurions rester à l'écart sans assumer alors les plus graves risques ».

LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'AVENIR

Autres objets du scrutin, le 3 décembre prochain : l'initiative du parti suisse du travail (en Suisse romande, le « parti ouvrier et populaire », ou POP) et le contre-projet de l'Assemblée fédérale.

Ici, c'est le futur régime de la sécurité sociale qui est en jeu.

Jusqu'à présent, en vertu de la loi de 1947, l'assurance vieillesse et survivants était considérée comme une « assurance de base ». Cela signifie qu'elle n'était pas, à elle seule, conçue de manière à garantir des ressources suffisantes aux personnes ayant cessé, pour raison d'âge ou d'invalidité, toute activité rémunératrice. Elle devait être complétée soit par des prestations de caisses de prévoyance instituées dans le cadre de l'entreprise ou de la profession, soit par les revenus de l'épargne individuelle, soit par les deux à la fois. C'était là ce que l'on a appelé « le système des trois piliers ».

Il est apparu toutefois que bon nombre de personnes âgées ne disposaient, une fois à la retraite, que d'un appoint extrêmement modeste provenant de caisses de pension professionnelles ou de ce qu'elles avaient pu épargner. Nombreuses mêmes étaient celles qui ne recevaient que les prestations de l'AVS officielles. C'est pourquoi, les autorités ont décidé, il y a quelques années déjà, de compléter des revenus notoirement insuffisants par des prestations spéciales (prestations complémentaires) qui, ajoutées aux rentes officielles, assureraient tout juste le minimum vital.

(Suite en page 4.)

Accepter ou combattre l'injustice ?

Nous entendons parfois, dans le public, des réflexions de ce genre : « Vous avez le droit de vote, qu'avez-vous encore à « branguer » ? » ou « A quoi sert donc désormais votre association pour les droits de la femme ? » ou « Toujours à revendiquer au lieu de parler des devoirs des femmes et d'encourager une vie de sacrifice ! ».

Il nous fallait une fois répondre à ces réactions et nous avons saisi l'occasion de la lettre ci-dessous pour le faire.

Madame,

Nous pensons qu'il est nécessaire que la femme suisse s'intègre dans la société et qu'elle ne doit plus former des groupes séparés mais qu'elle a l'obligation de demander son adhésion dans des organisations qui travaillent pour un avenir commun. Il nous paraît inutile de publier un journal qui n'est lu que par des femmes alors qu'il est nécessaire de faire valoir nos droits auprès des hommes faisant les lois, pour ne pas dire la loi.

En tant que célibataires, nous devons trop lutter pour gagner notre vie dans une société basée avant tout sur le mariage et le principe de la femme protégée. Faire valoir nos droits équivaut à se faire traiter de « vieilles filles aigries et frustrées » et le seul devoir que nous ayons est de payer de lourds impôts, de nous faire et d'apporter notre contribution à l'économie en tant que main-d'œuvre bon marché.

Nous souhaitons sincèrement que la génération montante pourra réaliser notre idéal, mais à force de déceptions nous n'avons plus guère le feu sacré. G. et G. H.

Chères lectrices,

Pour mieux vous répondre permettez-moi de commencer par la deuxième partie de votre lettre. Si vous pensez, avec raison et vous l'avez vécu, que la célibataire doit lutter afin d'obtenir un salaire égal pour un travail de même valeur ; si vous pensez aussi que la célibataire doit lutter dans « notre société basée sur le mariage », pour être socialement considérée ; si vous trouvez injuste que vous, travailleuse, devez payer de gros impôts sur votre salaire, alors qu'une femme mariée qui ne travaille pas n'en paie pas, sinon par l'entremise de son mari « protecteur » ; si vous estimez cela injuste, alors adhérez à des associations féminines, soutenez un journal féministe, engagez-vous dans des groupements politiques, syndicaux... ; participez à cette lutte nécessaire que les minorités doivent mener pour être prises au sérieux.

C'est parce que la femme (célibataire, mariée, divorcée ou veuve) n'a pas encore la place qu'elle devrait avoir dans notre société qu'il faut maintenir, développer, réajuster, animer nos associations féminines.

Venons-en maintenant à la première partie de votre lettre : inutilité d'un journal lu que par des femmes, « intégration de la femme suisse dans la société ».

Certaines de nos lois, notre code civil en particulier, date d'une époque patriarcale, il faut les adapter à notre genre de vie, l'image idyllique de la femme au foyer est une image dépassée, de même la femme seule soi-disant frustrée, toutes ces images ne cadrent plus avec l'époque actuelle. Si on définit le bonheur par l'intégration sociale de l'individu dans les différents groupes



sociaux, la femme suisse n'est pas la plus heureuse des femmes ; son intégration sociale n'est pas encore très réussie. Vous-même, vous demandez dans votre lettre que la femme suisse s'intègre dans la société, donc, dites-vous, il faut supprimer les journaux féministes, les associations féminines.

Je pense que c'est justement le contraire. En agissant ainsi vous allez noyer la femme et non l'intégrer. Pour s'intégrer dans un groupe (car en fait qu'est-ce que la société, sinon un ensemble de groupes) il faut pouvoir y jouer un rôle, y avoir une place, se sentir utile, pouvoir établir des échanges. Or c'est là un des buts des associations féminines : faire prendre conscience aux femmes de ce qu'elles sont, de leurs droits et de leurs devoirs en tant que citoyennes, consommatrices, travailleuses, ménagères, mères de famille... Ce n'est pas les opposer aux hommes. Nous ne sommes pas le MLF. Heureusement !

On appelle en sociologie : « groupe de pression » un ensemble de personnes qui n'ont besoin ni de se connaître, ni d'habiter dans un même secteur géographique, ni d'appartenir à une même classe de revenu mais qui ont en commun certains intérêts à défendre et qui en ont conscience. Les paysans, les automobilistes, les salariés, les retraités, les jeunes, les Eglises... forment à certains moments de l'histoire des « groupes de pression ».

Personnellement, je pense que les femmes aussi forment un groupe de pression. Plus elles seront organisées, plus elles auront pris conscience de la juste place qu'elles peuvent occuper dans la société pour mieux s'y épanouir, plus le groupe de pression qu'elles formeront aura du poids et fera avancer la condition féminine.

Notre journal cherche depuis 60 ans à être un instrument de cette prise de conscience, un moyen d'éducation permanente de la femme suisse.

Personnellement, je regrette qu'abonnées depuis quelques années, vous n'ayez pas été sensibles à notre effort.

Pour terminer, je vous remercie encore de votre lettre qui m'a obligée de réfléchir à certains problèmes.

Recevez, Mesdemoiselles, etc.

Jacqueline Berenstein-Wavre,
Présidente du comité de « Femmes Suisses ».

Sommaire

- Page 2 : Les livres d'enfants - Budget temps-ménage
- Page 3 : Les limites de la ville - Problèmes du travail
- Page 4 : Quinzaine culturelle de Moutier
- Page 5 : La Protection civile en Suisse romande
- Page 6 : L'orthophoniste - Une paysanne peintre

une personne
toujours bien conseillée :



1872

La cliente
de la
**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**

E 1436